



S-G-P-E-N-CT C-G-T.
SYNDICAT GENERAL DES PERSONNELS de L'EDUCATION NATIONALE et des COLLECTIVITES TERRITORIALES
REGION HAUTE NORMANDIE

Le 08 juin 2009

A

Mme CATEL. MC
Directrice des Ressources Humaines.

Objet : Lundi de pentecôte et réfaction du temps de travail.

Lors de la réunion préparatoire du CTP de service du 02 juin 2009, nous sommes une nouvelle fois intervenus sur la réfaction du temps de travail qui est appliquée au personnel par la région Haute Normandie.

Effectivement, comme nous l'avons maintes fois évoqué, cette réfaction est illégale.

Ce que confirme la jurisprudence de la Cour Appel Administrative (C.A.A) n° 05BX00130 du 11 février 2008 de Bordeaux.

En conséquence, nous demandons le retrait immédiat de l'application de cette réfaction à tous les personnels de la collectivité.

En ce qui concerne le lundi de pentecôte, dès la mise en place de la charte du temps de travail des PTL (Personnels Techniques des Lycées) en septembre 2008, nous vous indiquions que cette journée doit être comptabilisée comme du temps de travail effectif au même titre que les autres jours fériés si la journée de solidarité est incluse dans le temps de travail annuel soit : 1600 +7 H.

En effet, cette notion est réaffirmée par la circulaire NOR INT / B / 08 / 00106 / C du ministère de l'intérieur de l'outre mer et des collectivités territoriales.

Par conséquent, cette circulaire doit s'appliquer à l'ensemble des agents de Haute Normandie.

Bien cordialement,

Le secrétaire général
Stéphane GODEFROY

SYNDICAT CGT
HOTEL DE REGION
5, RUE SCHUMAN 76 174 ROUEN CEDEX 1
TELEPHONE: 02 35 52 31 25 TELEPHONE FAX: 02 35 52 23 72
syndicat.cgt@cr-haute-normandie.fr
WWW.CGT276.FR